MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE

Liberté
Égalité
Fraternité

**Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement du Grand Est**

**Service Eau Biodiversité Paysage
Pôle Sites Paysage Publicité**

Affaire suivie par :
Christel POINAS
Tél : 03.87.56.42.50
Mél : christel.poinas@developpement-durable.gouv.fr
Réf : CP/VP-20-3987

Metz, le 24 août 2020

Le Directeur régional

à

Monsieur le Préfet de la Moselle
DCAT/BEPE
9 Place de la Préfecture
BP. 71014
57034 METZ CEDEX

Objet : AEU_Contribution SEBP sur le volet paysager du dossier IND LINGENHELD ENVIRONNEMENT à Saint-Louis (57) - Stockage de déchets

Vous m'avez transmis, le 20 juillet dernier, le dossier de demande d'autorisation d'exploiter des zones non remblayées de l'ancienne carrière située à Saint-Louis en Moselle, déposé par la société LINGENHELD ENVIRONNEMENT.

Veuillez trouver ci-dessous ma contribution sur le volet paysager de ce dossier.

1. Contexte

Ancienne carrière située à flanc de colline, le site de Saint Louis a été consacré dans un premier temps à la gestion des déchets communaux. Une fois racheté par la société LINGENHELD ENVIRONNEMENT en 1998, le site a été dédié au stockage des déchets inertes puis aux déchets d'amiante lié.
L'autorisation d'exploiter l'installation de stockage prenant fin au 31 juillet 2021, la société dépose le présent dossier de demande d'autorisation d'exploiter les zones non remblayées de la carrière.

2. Analyse du dossier sur le volet paysager

LINGENHELD-Saint-Louis est implanté sur la parcelle 97 au nord de la commune de Saint-Louis, sur une ancienne carrière de grès à flanc de colline.
La surface totale du site est 62 740 m² dont 15 231 m² dédiés aux espaces boisés et aux chemins d'accès.

Une barrière végétale est présente sur toute la périphérie du site qui est bordé au Nord par le Canal de la Marne au Rhin et le cours d'eau Teigelbach, une zone forestière à l'Est et à l'Ouest, et des parcelles agricoles au Sud.
Les feuillus (chênes et hêtres principalement) sont largement dominants dans ces forêts qui comportent également quelques résineux (sapins, pins sylvestre, épicéas …).

Les zones en exploitation sont clôturées par une barrière de chantier de 2 m de hauteur. Le reste du site est d'accès restreint, matérialisé par une barrière et une clôture à l'entrée du site et les escarpements naturels de la carrière.
Un local apparaît sur une des illustrations (p.74_Descriptif des installations).

L'impact du projet sur le paysage a été étudié p.163 à 166 de l'Etude d'impact.

L'ancienne carrière de grès a été exploitée à flanc de colline.
Les casiers d'amiante lié de LINGENHELD-Saint-Louis sont localisés à plus de 100 m de la première habitation (située près de la RD98). Cette même habitation est située à moins de 10 m des limites de site mais à plus de 30 m des casiers de déchets inertes.
La présence d'une barrière végétale entourant le site limite l'impact que peut avoir l'exploitation du site sur le paysage, même en limite immédiate.

Il est envisagé un remblaiement de la carrière ainsi que son réaménagement paysager en fin d'exploitation afin de permettre une bonne intégration du site dans le paysage environnant.

Conclusion :
Le dossier conclut sur l'absence d'impact du projet au niveau paysager, ce qui au vu des éléments présentés (activité déjà existante sur le site, implantation à flanc de colline, présence d'une barrière végétale) semble justifié.

Néanmoins, le dossier mériterait d'apporter quelques précisions et approfondissements avant qu'il ne soit présenté en enquête publique, sur les points suivants :

- description de l'état initial du site sur la base de photos prises dans un environnement proche comme lointain, et ce depuis des points de vue différents,
- description des clôtures et barrières existantes (matériau, teinte)
- description du ou des locaux existants et leur devenir (un poste de teinte jaune et blanche apparaît sur l'une des illustrations : a-t-il vocation à rester sur site ?)
- précision sur les espèces arbustives et arborescentes envisagées pour réaménager le site en fin d'exploitation, en anticipant de possibles modifications climatiques dans un futur proche (essences locales, non sujettes aux maladies émergentes) au risque de voir se créer des trouées au sein de la « barrière végétale » actuelle, les résineux et le hêtre (le chêne dans une moindre mesure) souffrant déjà de stress hydrique.
- proposition de plans de coupes pour apprécier le nivellement du terrain en fin d'exploitation qui devra être en adéquation avec la topographie des terrains voisins.

Pour le Directeur,
L'Adjointe au chef de service
Eau Biodiversité Paysage,

Marie-Pierre LAIGRE